Lettre

GARANTIE 10 ANS

Silestone® & ECO by Cosentino®

RECYCLED SURFACES

THE ORIGINAL

Garantie

COSENTINO S.A. garantit au propriétaire ayant enregistré une garantie, les produits installés SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® contre les éventuels défauts de fabrication pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat. Merci de conserver soigneusement la preuve d'achat.

Cette garantie ne sera pleinement applicable que si le consommateur s'est enregistré dans un délai de 30 jours à compter de la date d'achat du produit, comme spécifié dans le paragraphe correspondant, et qu'il présente la facture originale ou un reçu attestant l'achat (indiquant la date d'achat et le nom du distributeur). De plus, le produit défectueux devra être mis à disposition de COSENTINO S.A.

COSENTINO S.A. se réserve le droit de ne pas proposer ses services de garantie gratuite si les conditions établies dans le paragraphe précédent ne sont pas satisfaites ou si les informations fournies par le consommateur sont erronées, incomplètes ou illisibles.

Aspects couverts **par la garantie**

Pendant une période de dix (10) ans, COSENTINO S.A. est dans l'obligation de remplacer le produit défectueux sous les termes et conditions spécifiés dans ce document, et ce par un produit présentant les mêmes caractéristiques (coloris, épaisseur, etc.) que le produit acheté par le client.

Cette garantie couvre les surfaces en quartz SILESTONE® ET/OU les surfaces recyclées ECO BY COSENTINO® destinées aux applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail de cuisine, les revêtements, les parements et les dallages, installés de manière permanente au domicile (ou immeuble destiné à un usage autre que le logement) du consommateur ou utilisateur final du produit. Il s'avère important que le choix du coloris et de la finition soit déterminé avant l'achat et que ces caractéristiques soient pleinement convenues car toute modification ultérieure n'est pas couverte par cette garantie.

La présente Charte de garantie dépend dans tous les cas du strict respect par le consommateur des instructions d'utilisation et d'entretien du produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® détaillées dans les manuels d'utilisation relatifs aux différents usages du produit.

Aspects non pris en **charge par la garantie**

Tout type de dommage provoqué, directement ou indirectement, par toute action, tout travail ou toute intervention de personnes étrangères à COSENTINO S.A., tels que : problèmes provoqués par une finition/élaboration incorrecte du produit par des procédés d'installation impropres ou par toute autre modification ou manipulation du produit d'origine SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO®, tels que des variations de coloris, un choc thermique ou un traitement chimique inapproprié, effectués par des tiers n'appartenant pas à COSENTINO S.A.

Dégâts provoqués par une utilisation impropre, incluant, bien que la liste ne soit pas exhaustive : (I) une utilisation du produit à des fins pour lesquelles il n'est pas conçu, (II) une installation ou une utilisation du produit dans le non-respect des réglementations techniques ou de sécurité applicables, (III) un non-respect des instructions indiquées dans le manuel d'utilisation et d'entretien et (IV) une exposition du produit aux conditions extérieures.

Les catastrophes naturelles, les dommages provoqués par une interaction avec d'autres produits ou toute autre circonstance hors du contrôle de COSENTINO S.A.

Eclats matière : les éclats de la matière ne résultent pas d'un matériel défectueux mais apparaissent suite aux frottements et aux chocs

causés par des objets sur les bords du plan de travail.

Hormis le produit lui-même, tout dommage ou frais, imprévu ou consécutif, incluant à titre indicatif et non exhaustif:

les détériorations d'autres produits ou installations, les réparations supplémentaires ou complémentaires liées à des travaux de plomberie, d'électricité ou de maçonnerie susceptibles d'être nécessaires pour réparer ou remplacer le produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® couvert par cette garantie. Ces dommages ou frais sont entièrement exclus de cette garantie et doivent être pris en charge par l'acheteur.

Dommages susceptibles d'être provoqués depuis l'apparition du défaut couvert, incluant les dommages se produisant pendant le processus de présentation et les démarches de réclamation, ainsi que pendant toute la période de temps nécessaire au remplacement du produit. Cette exclusion s'étend, à titre indicatif, à tout préjudice, y compris le manque à gagner, pouvant être occasionné sur les activités commerciales, industrielles, profession- nelles ou tout simplement habituelles, dont le consommateur, l'acheteur du produit ou quelconque tiers pourrait être exposé.

Tout problème ou dommage dérivé de l'exposition du produit à un usage intensif et continu pendant des périodes de temps prolongées : décoloration, perte et réduction des performances et caractéristiques esthétiques, soulèvement du sol, etc.

Problèmes, dommages ou gênes découlant de la production d'électricité statique ou de l'usage de produits destinés à éliminer ou réduire ses effets.

Dommages provoqués par des défaillances ou omissions des projets techniques d'exécution des bâtiments dans lesquels les produits SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® sont installés.

Les différences susceptibles d'exister entre des échantillons ou photographies de tout produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® et les produits réellement acquis. Il en va de même pour les marques produites par les propres composants du matériau et les défauts de polissage, étant donné que COSENTINO S.A. ne commercialiserait en aucun cas des produits présentant ces défauts pour quelque raison que ce soit.

Cette garantie ne sera plus applicable dans le cas de réparations et/ou manipulations du produit sans la vérification de COSENTINO S.A.

Cette garantie couvre uniquement le remplacement du produit défectueux par un autre article dont les caractéristiques (coloris, épaisseur, etc.) sont similaires à celles du produit acquis par le client, excepté lorsque cette opération s'avère impossible en raison du retrait du produit du catalogue. Le cas échéant, le produit sera remplacé par celui qui s'y ressemble le plus.

Utilisation **de la garantie**

Pour vous enregistrer en tant que bénéficiaire de la garantie, celle-ci doit être activée à travers le site Web www.silestone.com et ou www.ecobycosentino.com.. Sur ladite page Web, des informations nécessaires à l'enregistrement seront demandées, concernant aussi bien le point de vente et/ou marbrier que le client. Il est donc recommandé de procéder à l'activation de la garantie directement dans le point de vente ou chez le marbrier. Une fois l'activation réalisée, le client peut, s'il le souhaite, imprimer sa garantie.

Présentation **d'une réclamation**

Si vous pensez que votre produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® est défectueux et que vous souhaitez présenter une réclamation conformément à cette garantie, veuillez prendre

contact avec le Service clientèle de COSENTINO S.A. par fax, courriel, courrier postal et/ou par téléphone en indiquant votre numéro de garantie:

COSENTINO PARIS
Acticentre - 1B,
ZAC de la Noue-Rousseau,
3, rue d'Alembert
91240 - St Michel Sur Orge (FRANCE)
Tel: +33 (0)1 69 46 53 10
Fax: +33 (0)1 69 46 53 19
paris@cosentinogroup.net

COSENTINO TOULOUSE
Eurocentre, 11, Avenue du Girou,
Villeneuve les Bouloc
31620 - Toulouse (FRANCE)
Tel: +33 (0)5 66 22 00 08
Fax: +33 (0)5 61 70 26 40
toulouse@cosentinogroup.net

COSENTINO LYON
Le Parc des Bordes du Rhône, Lot B
2 Boulevard Lucien Sampaix
69190 St Fons (FRANCE)
Tel: +33 (0)472 90 07 02
Fax: +33 (0)472 79 13 60
lyon@cosentinogroup.net

COSENTINO RENNES
ZAC La Touche Tizon
Bâtiment E, lot 2
35230- Noyal Chatillon sur Cheiche
Tel : +33 (0)2 23 30 01 45
Fax : +33 (0)2 99 57 16 62
rennes@cosentinogroup.net

Que fera cosentino S.A.U. **si votre produit est défectueux?**

Si le produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® se révèle défectueux dans les termes et conditions de cette garantie, COSENTINO S.A., après vérification, remplacera le matériel nécessaire à la fabrication du produit SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO.

L'entreprise COSENTINO S.A. est autorisée à délivrer des garanties portant sur les surfaces en quartz SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO.

Particularités de la **garantie concernant les produits finis**

Les produits finis de SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO® élaborés sur des surfaces tridimensionnelles telles que les éviers de cuisine, les lavabos et les bacs de douche, sont garantis contre les éventuels défauts de fabrication du produit pendant une période de deux (2) ans, sous les termes, conditions et limitations mentionnés pour le reste des produits SILESTONE® ET/OU ECO BY COSENTINO.

*

*

*Pour activer la garantie et en voir les termes et conditions rendez-vous sur www.silestone.com / www.ecobycosentino.com.

COSENTINO®

imagine & anticipate

SILESTONE® by COSENTINO

THE ORIGINAL

BCOSENTINO OFICINAS CENTRALES
Ctra. Baza a Huércal - Overa, km 59 / 04850 - Cantoria - Almería (Spain)
Tel.: +34 950 444 175 / Fax: +34 950 444 226
info@cosentinogroup.net / www.cosentinogroup.net
www.silestone.com / www.ecobycosentino.com

* pour verifier les termes et conditions aller sur www.silestone.com
Pour obtenir plus d'informations sur les couleurs avec le certificat NSF consultez le site officiel www.nsf.org